

COMITÉ SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Vendredi 27 février 2026 – 09h30

PROCÈS VERBAL

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre d'absents : 37 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, et rectifié le vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUD Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Étaient présents hors comité syndical : Monsieur Marc LEMOIGNE, payeur départemental, Monsieur Claude MORIN, maire de Nouans, Louis AVICE, juriste, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante de direction,

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence de Monsieur Marc Lemoigne, payeur départemental et Claude Morin, Maire de Nouans (72).

Ensuite, il énonce les excusés et les pouvoirs.

Monsieur Charles Hauton est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté :

Compte-rendu des décisions du Président et du bureau syndical par délégation ;

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
2. Véhicules de service – élus (vote) ;

FINANCES LOCALES

3. Amortissements (vote) ;
4. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (votes) ;
5. Affectation des résultats 2025 (votes) ;
6. Fongibilité des crédits (votes) ;
7. Vote des budgets primitifs 2026 (votes) ;

DOMAINE DE COMPETENCES

8. Délibération concordante de transfert de compétence : éclairage public (vote) ;
9. Délibération concordante de transfert de compétence : gaz (vote) ;
10. *Erreur matérielle* – Modification des annexes aux guides des aides financières :
 - a. 2025 (vote) ;
 - b. 2026 (vote) ;
11. Règlement intérieur de la maison de l'énergie (vote) ;

FONCTION PUBLIQUE

12. Désignation d'un délégué à la protection des données (vote) ;

AUTRES

13. Affaires et questions diverses.

Compte-rendu des décisions prises par délégations.

Les décisions du Président

Mandats de maîtrise d'ouvrage communaux ou intercommunaux en éclairage public

- 2 conventions passées ;
- Montant financier total associé : 66 225,60 € TTC actualisés.

Transferts de maîtrise d'ouvrage communaux en télécommunication

- 10 conventions passées ;
- Montant financier total associé : 216 303,78 € TTC actualisés.

Convention-cadre d'accès à la centrale d'achats de Manche Numérique

Présentation de Louis Avice, juriste

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE Date de télétransmission : 29/09/2026 Date de réception préfecture : 29/09/2026

La centrale d'achats du syndicat mixte Manche Numérique facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume. Son catalogue permet d'acquérir des matériels informatiques, des matériels adaptés, des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d'affichage numérique obligatoire.

Une telle adhésion permettra au Te61 de générer des économies d'échelle dans sa politique d'achat numérique et le mettra en conformité avec les obligations légales et réglementaires afférentes à la passation des achats publics.

Un tel accord ne comporte aucun aspect financier. La seule rétribution intervient à l'achat de produits.

La convention-cadre, validée par le Président le 6 février 2026, prévoit une durée d'un an à compter de sa notification, tacitement reconductible par année.

Les décisions du bureau syndical

Programme travaux 2026

Présentation de Cédric Thomas, directeur technique

Comme chaque année, les membres du bureau ont déterminé les programmes prévisionnels de travaux pour l'exercice 2026 s'agissant des opérations de renforcement, de sécurisation et d'effacement des réseaux électriques en basse-tension (BT) exécutés en maîtrise d'ouvrage par le syndicat.

Pour rappel, des participations financières abondent ces travaux selon les modalités prévues par le guide des aides financières pour l'exercice 2026 dans les conditions établies par la délibération du comité syndical en date du 16 décembre 2025.

Dotation	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7
Renforcement	- €	374 633,00 €	93 105,00 €	87 000,00 €	682 760,00 €	450 000,00 €	290 000,00 €
Sécurisation	367 615,31 €	377 344,17 €	117 226,36 €	485 772,00 €	356 851,69 €	440 359,85 €	347 225,22 €
Effacement	321 200,00 €	472 233,00 €	78 000,00 €	50 000,00 €	354 723,00 €	235 000,00 €	310 000,00 €
Total travaux TTC	688 815,31 €	1 224 210,17 €	288 331,36 €	622 772,00 €	1 394 334,69 €	1 125 359,85 €	947 225,22 €

Dotation	Lot 8	Lot 9	Lot 10	Lot 11	Lot 12	total travaux	dotations
Renforcement	477 880,00 €	828 774,00 €	446 100,00 €	653 476,00 €	206 272,00 €	4 440 000,00 €	4 440 000,00 €
Sécurisation	410 333,35 €	323 894,17 €	104 100,39 €	446 599,90 €	302 677,59 €	4 080 000,00 €	4 080 000,00 €
Effacement	610 000,00 €	274 313,00 €	779 700,00 €	- €	233 240,00 €	3 718 409,00 €	3 975 000,00 €
Total travaux TTC	1 498 213,35 €	1 426 981,17 €	1 329 900,39 €	1 100 075,90 €	742 189,59 €	12 238 409,00 €	12 495 000,00 €

Programme travaux HTA 2026

Présentation de Cédric Thomas, directeur technique

Le Te61 peut réaliser dans le cadre du cahier des charges actuel 15 km par an de HTA (haute tension A, aussi appelée moyenne tension) en coordination avec la BT. Ainsi, il convient de déterminer les programmes prévisionnels de travaux HTA pour l'exercice 2026.

À ce jour, la répartition de la maîtrise d'ouvrage ne permet pas de réaliser un chantier 100 % HTA. Cependant, certains travaux en basse tension pouvant, dans leur exécution, affecter des réseaux HTA, les membres du bureau syndical ont décidé d'inscrire 1 500 000 € HT, soit 1 800 000 € TTC au budget 2026, notamment pour les travaux suivants :

- Putanges-le-Lac, Route de Piquerelle, en sécurisation pour un montant de 502 000 € TTC ;
- Roupperoux, Les Volets, en sécurisation pour un montant de 281 500 € TTC ;
- La Madeleine-Bouvet, La Bonne Chère, en zone boisée pour un montant de 200 000 € TTC ;
- Lonlay-le-Tesson, L'Être Aubry, pour un montant de 215 000 € TTC ;
- La Motte-Fouquet, Le Bas Baudet, en zone boisée pour un montant de 250 000 € TTC.

Le reliquat de 531 500 € permettra de coordonner d'autres opérations dans l'année.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Programme travaux urbains 2026

Présentation de Cédric Thomas, directeur technique

Les membres du bureau ont validé le tableau des affaires ci-dessous, pouvant être financées sur l'année 2026 pour un total de 1 064 633,17 € (dotations de 1 500 000 €). Il est précisé que ces travaux sont financés sur fonds propres du syndicat.

Commune	Adresse	Montant travaux HT
Argentan	Quartier Saint Michel - tranche 2	521 462,50 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Rue Mlle Normand - étude	30 000,00 €
Bagnoles de l'Orne Normandie	Boulevard Général de Gaulle	166 666,67 €
Domfront	Rue du Commandant Moriceau	171 504,00 €
Damigny	Rue Bellevue - Etude	50 000,00 €
L'Aigle	Rue Jean Baptiste Biot	50 000,00 €
Saint Georges des Groseillers	Rue des Groseillers - étude	25 000,00 €
Vimoutiers	Rue Président Mitterrand	50 000,00 €

Programme travaux extension 2026

Présentation de Cédric Thomas, directeur technique

Concernant le programme extension 2026, les membres du bureau ont inscrit 700 000 € HT, montant de la dotation. Certains dossiers ont été identifiés, cependant la répartition sera affinée en cours d'année en fonction des demandes de travaux. Pour information, en 2025, le coût total des travaux s'étaient élevés à 615 000 € HT.

Pour 2026, les dossiers suivants ont été identifiés :

- Lot 1 : Carrouges, Voie la Dame – 13 logements ;
- Lot 2 : Rânes, La Toutellerie – Lotissement de 18 parcelles ;
- Lot 4 : La Ferté en Ouche – Réhabilitation d'une ancienne école ;
- Lot 7 : Crulai, Lotissement Etienne Gautier ;
- Lot 8 : Val au Perche, Za de Bance ;
- Lot 10 : Tessé-Froulay – Lotissement ;
- Lot 11 : Mantilly - Rue du Stade, Lotissement de 13 parcelles.

Marché d'assurances - partie 2

Présentation de Louis Avice, juriste

Le 30 septembre 2025, une consultation avait été lancée ayant pour objet la souscription de différents contrats d'assurances pour le compte du Te61. Celle-ci est organisée sur appel d'offres ouvert européen passé en application des articles L 2124-2 et R 2124-2 du code de la commande publique. La consultation est réservée aux organismes portant et provisionnant les risques objet du marché auquel ils postulent et pour lesquels ils disposent d'un agrément de l'autorité de contrôle nationale dont ils dépendent. Les intermédiaires d'assurance habilités à présenter des opérations d'assurance peuvent également candidater en complément de ces organismes.

Les prestations sont réparties selon l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers ;
- Lot n°2 : Tous risques matériels ;
- Lot n°3 : Responsabilité civile et risques annexes ;
- Lot n°4 : Flotte véhicules et risques annexes ;
- Lot n°5 : Responsabilité des dirigeants ;
- Lot n°6 : Risques statutaires agents ;
- Lot n°7 : Cyber risque.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

L'analyse de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) réunie le 3 décembre 2025 à 9h avait été présentée aux membres du bureau le même jour.

Après analyse, quatre lots sur sept avaient été attribués, deux lots rendus infructueux et un lot ayant reçu une offre inacceptable.

Pour ces trois derniers lots, deux d'entre eux ont été relancés sans publicité ni concurrence sur le fondement de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique : tous risques matériels et flotte véhicules et risques annexes.

Les membres du bureau ont alors attribué les derniers lots selon l'analyse suivante :

ANALYSE DES OFFRES - SYNTHESE						
N°	LOTS	Titulaire marché en cours	Marché en cours	Marché 2026	Evolution	Solutions proposées
1	Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	AXA	16 845 €	4 446 €	-12 398,22 €	MMA / CATEZ - VARIANT
2	Bris de machines	AXA	compris DAB	27 542 €	-	HELVETIA / ADH
3	Responsabilité civile et risques annexes	AXA	6 331 €	OFFRE INACCEPTABLE: prolongation du contrat en cours et relan prévoir		
4	Flotte véhicules et risques annexes	GROUPAMA	10 170 €	15 852 €	5 681,77 €	AXA / AUVRAY
5	Responsabilité civile des dirigeants	AXA	850 €	1 096 €	245,99 €	MMA / CATEZ
6	Risques statutaires	GROUPAMA	41 170 €	19 520 €	-21 649,53 €	GROUPAMA / CIGAC
7	Atteintes au système d'information (« Cyber Risque »)	-	pas de contrat	2 192 €		AXERIA TOKIO / AURA COUR
TOTAL :			75 365 €	76 980 €		
Les offres concernant les lots "flotte" et "bris de machines" sont obtenues suite à procédure négociée ("gré à gré")						

Question de Franck Moisseron : pourriez-vous m'expliquer comment avez-vous pu obtenir une baisse de 75 % concernant les dommages aux biens mobiliers et immobiliers ?

Réponse de Louis Avice : Cette baisse est à relativiser. En effet, les garanties dommages aux biens mobiliers et immobiliers et bris de machines (Tous risques matériels) étaient fondues au sein du même lot, dont AXA était titulaire.

1. 2026-AG-01 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote)

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal du comité syndical ordinaire du mardi 16 décembre 2025 a été transmis à chaque délégué par courriel le 7 janvier 2026. Il précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

Après échanges de vues, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident d'adopter le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025.

2. 2026-AG-02 Véhicules de service – président (vote)

Présentation de Louis Avice, juriste

Le règlement d'utilisation des véhicules de service validé en 2023 stipule qu'un arrêté annuel de remisage à domicile doit être remis aux utilisateurs de la flotte de véhicules. Un arrêté annuel individuel est rédigé et notifié à chaque agent. En ce qui concerne le Président, le remisage à domicile doit être délibéré de façon annuelle par le comité syndical.

Le véhicule immatriculé HG-526-KB de la marque Cupra, modèle Léon, est utilisé comme véhicule de service par la personne du Président en exercice.

L'usage du véhicule est justifié par son mandat exécutif au sein du syndicat et en raison des fonctions règlementaires et de représentation qu'il incarne.

Monsieur le Président quitte la salle, laissant la présidence temporaire à Monsieur Jean Leclerc pour le délibéré.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Les membres du comité syndical acceptent l'utilisation de ce véhicule par le Président et autorisent ainsi le remisage au domicile du véhicule ainsi que sa conservation.

Retour de Monsieur le Président dans la salle.

Présentation des sujets financiers (n° 3. à 8.) par Isabelle Thierry, responsable comptabilité

3. 2026-AG-03 Amortissement budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques (vote)

Monsieur le Président rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable M4 est appliquée pour les budgets annexes des chaufferies-bois. Pour rappel, le montant TTC des travaux de construction de la chaufferie-bois et de son réseau de chaleur est de 469 105 € TTC.

Celle-ci devant être amortie, il est proposé au comité syndical de fixer la durée d'amortissement de la chaufferies-bois de Les Monts d'Andaine :

- sur 20 ans pour la partie mécanique (système bois, gaz, hydraulique) et pour les subventions,
- sur 30 ans pour la partie bâtiment et réseau de chaleur.

De plus, il est proposé une police d'abonnement sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité accepte de fixer la durée d'amortissements des immobilisations et la police d'abonnement à compter du 1^{er} mars 2026 dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M4 pour la chaufferie-bois de Les Monts d'Andaine du budget annexe « Chaufferie bois réseaux techniques » telles que présentées.

Question de Françoise Reig-Hamlein : une inauguration est-elle prévue pour cette chaufferie ?

Réponse de Monsieur le Président : en cette période pré-électorale, une réception technique a été organisée sans présence de la presse. Je vous confirme que la chaufferie est bien en fonctionnement et que la municipalité en est satisfaite.

4. 2026-AG-04 Amortissement budget annexe PCRS (vote)

Monsieur le Président rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable M4 est appliquée pour le budget annexe PCRS. Pour rappel, le montant TTC d'acquisition des logiciels PCRS et Jumeau numérique est de 1 881 987 €, subventionnés par le FEDER et divers autres organismes.

Considérant que les logiciels afférents au PCRS et notamment le Jumeau numérique, ainsi que les subventions, doivent être amortis, il est ainsi proposé au comité syndical de fixer la durée d'amortissement sur 8 ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité accepte de fixer la durée d'amortissements des immobilisations à compter du 1^{er} mars 2026 à 8 ans dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M4 pour le budget annexe « PCRS ».

5. Fongibilité des crédits

En adoptant le référentiel M57, les entités publiques locales peuvent bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Il est proposé, à l'occasion du vote du budget, d'autoriser monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice 2026 dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. La fongibilité des crédits devra ainsi être intégrée dans une délibération aux budgets suivants : budget principal, budget annexe borne de recharge pour véhicules électriques et budget PCRS.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, accepte d'intégrer la fongibilité des crédits aux trois budgets cités.

6. Approbation du Compte Financier Unique 2025 :

Le Président présente l'exécution budgétaire 2025 du budget principal et des budgets annexes, pour approbation.

Monsieur le Président se retire de la salle au moment des délibérations. Les membres du comité syndical acceptent que la présidence de la séance soit assurée par Monsieur Jean Leclerc, délégué du Te61, pour les délibérés.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE Date de télétransmission : 29/09/2026 Date de réception préfecture : 29/09/2026

Selon le rapport de présentation ci-joint, les membres du comité syndical adoptent à l'unanimité :

a. 2026-AG-06 Budget principal (vote)

En fonction des dépenses et des recettes inscrites dans le rapport budgétaire voté par le comité syndical le 16 décembre 2025, le CFU du budget principal est ainsi présenté :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		11 380 123,01 €	275 551,93 €			11 104 571,08 €
Opérations de l'exercice	4 541 212,17 €	8 233 916,30 €	20 987 200,60 €	26 653 828,40 €	25 528 412,77 €	34 887 744,70 €
TOTAUX	4 541 212,17 €	19 614 039,31 €	21 262 752,53 €	26 653 828,40 €	25 803 964,70 €	46 267 867,71 €
Résultats de clôture		15 072 827,14 €		5 391 075,87 €		20 463 903,01 €
Restes à réaliser			29 781 715 €	19 759 934 €	29 781 715 €	19 759 934 €
TOTAUX CUMULES		15 072 827,14 €	29 781 715 €	25 151 009,87 €	29 781 715 €	40 223 837,01 €
RESULTATS DEFINIS		15 072 827,14 €	4 630 705,13 €			10 442 122,01 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote), approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget principal du Te61.

b. 2026-AG-07 Budget annexe bornes (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		30 780,73 €		162 653,91 €		193 434,64 €
Opérations de l'exercice	491 144,71 €	344 082,68 €	250 983,16 €	266 802,22 €	742 127,87 €	610 884,90 €
TOTAUX	491 144,71 €	374 863,41 €	250 983,16 €	429 456,13 €	742 127,87 €	804 319,54 €
Résultats de clôture	116 281,30 €			178 472,97 €		
RESULTATS DEFINIS	116 281,30 €			178 472,97 €		62 191,67 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote), approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe bornes du Te61.

c. 2026-AG-07 Budget annexe chaufferie bois réseaux techniques (vote)

Ce budget annexe comprend les chaufferies de Rânes et de Les Monts d'Andaine.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Résultats reportés	8 559,78 €			214 133,04 €	8 559,78 €	214 133,04 €
Opérations de l'exercice	59 314,90 €	88 099,73 €	387 666,46 €	344 585,23 €	446 981,36 €	432 684,96 €
TOTAUX	67 874,68 €	88 099,73 €	387 666,46 €	558 718,27 €	455 541,14 €	646 818 €
Résultats de clôture		20 225,05 €		171 051,81 €		191 276,86 €
Restes à réaliser			49 746,64 €	88 424,62 €	49 746,64 €	88 424,62 €
TOTAUX CUMULES			49 746,64 €	259 476,43 €	49 746,64 €	279 701,48 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

RESULTATS DEFINIFS		20 225,05 €		209 729,79 €		229 954,84 €
---------------------------	--	-------------	--	--------------	--	--------------

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote), approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Chauffage-bois réseaux techniques du Te61.

d. 2026-AG-08 Budget annexe chauffage bois réseaux de chaleur (vote)

Ce budget annexe comprend les chaufferies de Tourouvre au Perche et de Rémalard au Perche.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	40 683,67 €			335 335,10 €	40 683,67 €	335 335,10 €
Opérations de l'exercice	207 752,49 €	304 949,97 €	1 030 937,77 €	783 506,91 €	1 238 690,26 €	1 088 456,88 €
TOTAUX	248 436,16 €	304 949,97 €	1 030 937,77 €	1 118 842,01 €	1 279 373,93 €	1 423 791,98 €
Résultats de clôture		56 513,81 €		87 904,24 €		144 418,05 €
RESULTATS DEFINIFS		56 513,81 €		87 904,24		144 418,05 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote), approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Chauffage bois réseaux de chaleur du Te61.

e. 2026-AG-09 Budget annexe PCRS (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	12 323,89 €		218 919,61 €		231 243,50 €	
Opérations de l'exercice	77 336,48 €	95 813 €	451 987,48 €	666 229,72 €	529 323,96 €	762 042,72 €
TOTAUX	89 660,37 €	95 813 €	670 907,09 €	666 229,72 €	760 567,46 €	762 042,72 €
Résultats de clôture		6 152,63 €	4 677,37 €			1 475,26 €
Restes à réaliser			404 597 €	409 597 €	404 597 €	409 597 €
TOTAUX CUMULES			409 274,37 €	409 597 €	404 597 €	411 072,26 €
RESULTATS DEFINIFS		6 152,63 €		322,63 €		6 475,26 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote), approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe PCRS du Te61.

f. 2026-AG-10 Budget annexe GNV (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 893,35 €		130 634,98 €		137 528,33 €
Opérations de l'exercice	55 598 €	66 511,83 €	107 999 €	10 720,39 €	163 597 €	77 232,22 €
TOTAUX	55 598 €	73 405,18 €	107 999 €	141 355,37 €	163 597 €	214 760,55 €
Résultats de clôture		17 807,18 €		33 356,37 €		51 163,55 €
RESULTATS DEFINIFS		17 807,18 €		33 356,37 €		51 163,55 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote), approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Station GNV du Te61.

g. 2026-AG-11 Budget annexe photovoltaïque (vote)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		455,63 €		37 482,99 €		37 938,62 €
Opérations de l'exercice	414 014,22 €	372 610,57 €	306 300 €	333 232,69 €	720 314,22 €	705 843,26 €
TOTAUX	414 014,22 €	373 066,20 €	306 300 €	370 715,68 €	720 314,22 €	743 781,88 €
Résultats de clôture	40 948,02 €			64 415,68 €		23 467,66 €
RESULTATS DEFINIFS	40 948,02 €			64 415,68 €		23 467,66 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité (Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote), approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe photovoltaïque du Te61.

Retour dans la salle de Monsieur le Président.

Intervention de Jean Leclerc : Après 40 ans de syndicat, je tiens à remercier le travail effectué par les équipes et les élus, qui pourrait être un exemple pour de nombreuses autres structures.

7. Affectation des résultats 2025 (vote)

a. 2026-AG-12 Budget principal (vote)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 s'élevant à 15 072 827,14 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 4 630 705,13 €
Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 10 442 122,01 €

b. 2026-AG-13 Budget annexe Bornes (vote)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 116 281,30 €
Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 178 472,97 €

c. 2026-AG-14 Budget annexe Chaufferies-bois réseaux techniques (vote)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement au compte 002 : 20 225,05 €
Excédent d'investissement au compte 001 : 171 051,81 €

d. 2026-AG-15 Budget annexe Chaufferies-bois réseaux de chaleur (vote)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement au compte 002 : 56 513,81 €
Excédent d'investissement au compte 001 : 87 904,24 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

e. 2026-AG-16 Budget annexe PCRS (vote)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement au compte 002 :	6 152,63 €
Déficit d'investissement au compte 001 :	4 677,37 €

f. 2026-AG-17 Budget annexe GNV (vote)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement au compte 002 :	17 807,18 €
Excédent d'investissement au compte 001 :	33 356,37 €

g. 2026-AG-18 Budget annexe Photovoltaïque (vote)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement au compte 002 :	40 948,02 €
Excédent d'investissement au compte 001 :	64 415,68 €

8. Vote des budgets primitifs 2026 :

Pour 2026 les orientations budgétaires seront ainsi poursuivies :

- Investir sur les réseaux en fonds propres pour augmenter la redevance R2,
- Continuer d'accompagner les collectivités dans la compétence éclairage public,
- Investir sur les réseaux HTA à hauteur de 1,5 millions d'euros HT,
- Poursuivre le rôle de coordonnateur dans le cadre du renouvellement du marché du groupement d'achat d'électricité ; Monsieur le Président confirme la volonté du Te61 de continuer cette mission, qui est un travail de suivi régulier. *Pour 2026/2027, nous avons obtenu une réduction de 83 % avec SELFEE. Les équipes travaillent par anticipation le prochain marché subséquent 2028-2029 et pourraient obtenir un prix inférieur à 5 centimes le kilowattheure.*
- Continuer les actions engagées en transition énergétique et accompagner les collectivités dans leurs démarches,
- Développer des chaufferies,
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans les missions d'économe de flux et de conseil en énergie.

Ainsi il est proposé aux membres du comité syndical de voter les budgets primitifs 2026 tel qu'annexés et synthétisés ci-dessous :

a. 2026-AG-19 Budget principal (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	55 910 007 €	55 910 007 €
Fonctionnement	18 583 400 €	18 583 400 €
TOTAL	74 493 407 €	74 493 407 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget principal tel que proposé ci-dessus.

b. 2026-AG-20 Budget annexe bornes (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	363 812,73 €	363 812,73 €
Fonctionnement	588 322 €	588 322 €
TOTAL	952 134,73 €	952 134,73 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe bornes tel que proposé ci-dessus.

c. 2026-AG-21 Budget annexe chaufferie bois réseaux techniques (vote)

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	270 050,32 €	270 050,32 €
Fonctionnement	77 800 €	77 800 €
TOTAL	347 850,32 €	347 850,32 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe chaufferie bois réseaux techniques tel que proposé ci-dessus.

d. 2026-AG-22 Budget annexe chaufferie bois réseaux de chaleur (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	368 798 €	368 798 €
Fonctionnement	227 821 €	227 821 €
TOTAL	596 619 €	596 619 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe chaufferie bois réseaux de chaleur tel que proposé ci-dessus.

e. 2026-AG-23 Budget annexe PCRS (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	622 116 €	622 116 €
Fonctionnement	261 875 €	261 875 €
TOTAL	883 991 €	883 991 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe PCRS tel que proposé ci-dessus.

Cédric Thomas précise que les chiffres sont une estimation qui dépend des mises à jour à venir du logiciel PCRS/Jumeau numérique. La mission de géoréférencement de l'éclairage public étant terminée, le service SIG sera mobilisé cette année pour le PCRS et le jumeau numérique.

f. 2026-AG-24 Budget annexe GNV (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	44 076,76 €	44 076,76 €
Fonctionnement	77 141 €	77 141 €
TOTAL	121 217,76 €	121 217,76 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe station GNV tel que proposé ci-dessus.

h. 2026-AG-25 Budget annexe photovoltaïque (vote)

	Dépenses	Recettes
Investissement	92 696,79 €	92 696,79 €
Fonctionnement	44 718 €	44 718 €
TOTAL	137 414,79 €	137 414,79 €

Le comité syndical approuve le budget primitif du budget annexe photovoltaïque tel que proposé ci-dessus, qui sera dissous courant de l'année 2026.

Intervention de Marc Lemoigne, payeur départemental : votre syndicat fait preuve d'une bonne gestion comptable et financière. Le budget principal est entièrement financé, ce qui est rare et exceptionnel. C'est le fruit de votre travail, les élus, et reflète le recrutement d'agents de qualité. Je félicite ainsi le travail réalisé et les très bons résultats qui en découlent. Il est à noter que l'excédent et le fonds de roulement financent une année. La force du syndicat est d'agir et ne pas rester dans l'attente.

9. 2026-AG-26 Délibération concordante de transfert de compétence : éclairage public (vote)

Présentation de Cédric Thomas, directeur technique

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Actuellement, 155 communes et 4 CDC du département ont transféré la compétence éclairage public au Te61. Monsieur le Président donne lecture des collectivités ayant transféré la compétence éclairage public au Te61 depuis la dernière réunion du comité syndical :

- La Ferrière aux Étangs, 458 points lumineux.

Ce transfert de compétence sera ajouté au tableau récapitulatif joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de transfert de la compétence éclairage public de La Ferrière aux Étangs et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, précisant les compétences transférées au syndicat.

10. Délibération concordante de transfert de compétence : gaz

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'aucune commune n'a transféré la compétence gaz au Te61 depuis la dernière réunion.

Cependant, Monsieur le Président tient à rappeler que 20 communes de l'Orne sont alimentées en gaz sans avoir transféré la compétence au Te61, et n'exerce pas le contrôle de concession obligatoire qui leur incombe : L'Aigle, Alençon, Argentan, Caligny, Cerisé, Condé-sur-Sarthe, Damigny, La Ferrière-Bochard, Lonrai, Magny-le-Désert, Pacé, Rives d'Andaine, Saint-Germain-du-Corbéis, Saint-Hilaire-le-Châtel, Saint-Ouen-sur-Iton, Saint-Sulpice-sur-Risle, Saint-Symphorien-des-Bruyères, La Selle-la-Forge, Tinchebray-Bocage et Valframbert. Cela pourrait être couteux et dramatique en cas de sinistre majeur lié à une fuite sur son territoire.

Intervention de Dominique Tafforeau : pour les communes sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon, celle-ci exerce la compétence.

11. 2026-AG-27 Erreur matérielle – Modification des annexes aux guides des aides financières :

Depuis 2015, est mis en application un taux de maîtrise d'œuvre de 5 % au Te61. Le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (Facé) et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) s'accordent sur un taux appliqué sur les chantiers éligibles au FACE à hauteur de 7 %.

En 2025 les membres du comité syndical avaient accepté d'augmenter ce taux à 6 % puis à 7 % pour 2026. Ainsi cette modification avait bien été ajoutée aux guides des aides correspondants. Cependant une erreur s'était glissée dans l'annexe des délibérations afférentes laissant ce taux à 5 % pour la mission radar.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification administrative des annexes afin qu'elles soient en corrélation avec les guides correspondants.

12. 2026-AG-28 Règlement intérieur de la maison de l'énergie (vote)

Présentation de Louis Avice, juriste

Ce règlement, envoyé par mail à tous les membres du comité, s'inscrit dans une démarche de sécurisation et de détermination de l'accessibilité de l'espace showroom en tant qu'établissement recevant du public. Il s'adresse aux agents, visiteurs, élus et personnes extérieures dont professionnels. Il avait été adopté en 2023 par les membres du comité syndical. Aujourd'hui, des évolutions sont proposées :

- Un préambule plus détaillé : affectation des salles ;
- Ajout d'un plan d'évacuation ;
- Principes d'utilisation : ajout d'un article 3 destiné à traiter des conditions de réservation, des effectifs maximaux des espaces et du sujet de la mise à disposition aux tiers (responsabilités, modalités...) ;
- Diverses modifications et apports (sanctions, mesures d'urgence, assurances...).

Après délibération, les membres du comité valident le règlement tel que présenté et annexé.

13. 2026-AG-29 Désignation d'un délégué à la protection des données (vote)

Présentation de Louis Avice, juriste

La création et le traitement de données personnelles (numéro d'identifiant, nom, adresse, numéro de téléphone, photo, adresse IP notamment) sont soumis à des obligations destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles.

La délibération du 2 février 2022 désignait un délégué de la protection des données. Cet agent ne faisant plus partie des effectifs un nouveau doit être désigné.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Pour rappel, la désignation d'un délégué à la protection des données suppose :

- Une délibération de l'assemblée délibérante marquant l'engagement de la collectivité,
- Une désignation auprès de la CNIL
- Une lettre de mission
- L'accord écrit du délégué à la protection des données (cet écrit n'est pas obligatoire mais il n'en demeure pas moins que la concertation avec l'agent est la garantie de l'acceptation de la mission).

Il est proposé de désigner ce délégué au sein du service juridique, accompagné par le service SIG et/ou informatique.

Les membres du comité syndical acceptent de désigner Louis Avice en tant que délégué à la protection des données.

14. Affaires et questions diverses

Contrôle FACÉ 2021-2023

Une opération de contrôle FACÉ, conformément à la politique d'utilisation des aides versées sera effectuée sur sites du lundi 9 au mercredi 11 mars 2026. Elle a notamment pour but de partager les bonnes pratiques des syndicats et de pouvoir évaluer l'impact des aides en direction de l'électrification rurale sur l'amélioration de la qualité des réseaux de distribution d'électricité.

Les dossiers contrôlés seront les suivants :

- 2023 : Fresnaye au Sauvage, Les Hautes Rivières ;
- 2023 : Gauville, Le Val Coulé ;
- 2023 : Pontchardon, Le Bourg ;
- 2023 : L'Épinay Le Comte, Le Bourg ;
- 2022 : Mardilly, Le Val Fouque ;
- 2022 : Saint Sauveur de Carrouges, Rue d'Écouves ;
- 2022 : Val au Perche, Beauvais ;
- 2021 : Messei, Rue de Surville, borne de recharge ;
- 2021 : Corbon, Les Aunays ;
- 2021 : Ferrières la Verrerie, Le Frêne.

Question de Franck Moissoner : Combien d'années en arrière est-il possible pour les services du FACÉ d'effectuer des contrôles ? Les dossiers de 2021 paraissent anciens.

Réponse de Cédric Thomas : Ils s'appuient sur la date de la dotation et non pas sur les travaux, qui peuvent être soldés plusieurs années après.

Départementalisation des AODE

Dans le cadre du nouvel acte de décentralisation, le Premier ministre est attentif aux attentes de certains conseils départementaux souhaitant devenir l'échelon territorial dédié aux compétences associées aux réseaux (d'eau, électriques et gaziers...). La FNCCR a réagi par une motion adoptée le 11 décembre 2025.

La FNCCR appelle à maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité. Le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi qui doit être soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines compétences, notamment au plan local.

Dans sa déclaration clôturant les assises des départements puis dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, le Premier ministre confirmait l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer ses capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau, de l'électricité et du gaz. Cette intention est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation, qui est de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel. Il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille qui regroupent leurs adhérents sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter de créer de nouvelles fractures territoriales. En réponse, la FNCCR réaffirme que la distribution d'énergie

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

(électricité, gaz, chaleur et froid) et d'eau constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences dans ces deux secteurs, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les communes et les intercommunalités, au plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs.

Les besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité et d'eau sur le territoire des communes rurales sont essentiels pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant en évitant l'apparition de fractures territoriales. Le renforcement de la résilience et de la sécurité des infrastructures, soumises aux conséquences des changements climatiques, est au cœur des actions des syndicats. Ils jouent un rôle stratégique et opérationnel dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique, spécialisée et indispensable.

La FNCCR demande au Gouvernement de renoncer à son projet et demande le maintien des compétences du bloc communal sans remettre en cause une organisation qui fonctionne et qui a fait la preuve de son efficacité depuis plusieurs décennies.

Les syndicats d'énergie français disposent aujourd'hui sur beaucoup de territoires :

- D'une expertise technique ;
- D'une organisation structurée ;
- Des ressources financières dédiées exclusivement sur l'activité ;
- Continuité et neutralité au plus près des collectivités.

La gouvernance spécialisée, l'ingénierie technique et les capacités d'investissement garantissent une gestion performante des réseaux.

Les départements fortement sollicités par leurs compétences sociales et territoriales ne pourraient assumer sans risque de dilution des moyens.

Intervention de Marc Quérolle, Président de l'Association des Maires ruraux : à la suite du courrier de Monsieur le Président m'informant de la situation, j'ai contacté Madame Françoise Gâtel (ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation) et Monsieur Michel Fournier (Ministre en charge de la ruralité et ancien président de l'AMF) afin de faire remonter notre position auprès des dirigeants.

Question de Dominique Tafforeau : dans l'Orne, quelle est la position des sénateurs et députés ?

Réponse de Monsieur le Président : Monsieur le Sénateur Olivier Bitz soutient la démarche et suit le dossier, je n'ai pas encore informé les autres parlementaires, la situation dans notre département n'étant pas alarmante actuellement.

Les membres du comité syndical soutiennent la position de la FNCCR.

Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

Pour information, la Chambre Régionale des Comptes a publié son rapport suite au contrôle du Te61 de 2024. Ce délai entre le contrôle et la parution s'explique par un recours de la part d'ENEDIS qui n'était pas en accord avec le constat des contrôleurs sur la vétusté du réseau HTA. Les services d'ENEDIS avaient donc demandé le retrait de cette mention au rapport. Malgré un courrier du Président du Te61 soutenant le constat de la CRC, le rapport a été publié la semaine dernière sans mention des problématiques liées aux faibles investissements d'Enedis sur le réseau HTA.

SEM Éner61 et Orne Ombrières

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'avancée des travaux dans le cadre de la société Orne Ombrières :

- Saint Langis lès Mortagne : travaux terminés ;
- Courgeoût : travaux en cours ;
- Le Pin la Garenne : travaux à venir ;
- Val au Perche : travaux à venir.

SOGETRA

L'entreprise SOGETRA a été placée en redressement judiciaire le 19 décembre 2025. Depuis, plusieurs offres de reprise ont été transmises à l'administrateur judiciaire. Parmi celles-ci, certaines apparaissent sérieuses et de nature à rassurer quant à l'avenir de la société.

Chaufferie-bois

Question de Gilles Bellon : est-il prévu des comptes-rendus techniques concernant les installations de chaufferie-bois qui permettraient de justifier les subventions perçues ?

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260915-2026-AG-38-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Réponse de Cédric Thomas : un rapport annuel est transmis à chaque collectivité ayant transféré cette compétence et présenté en conseil municipal. Concernant les subventions de l'ADEME, il y a nécessité de produire la chaleur au bois à hauteur de 80 % minimum. Un rapport annuel pourra être présenté en comité syndical à l'avenir.

Intervention de Daniel Bignon : le bois est une ressource naturelle, locale et anti-gaspillage. Il est valorisé et crée de l'emploi supplémentaire. La SCIC Bois-Bocage a répondu à l'appel d'offre du Te61, ainsi nous travaillons avec une filière structurée basée sur des contrats avec les agriculteurs. Il y a des mètres linéaires à respecter avec un plan de renouvellement garanti.

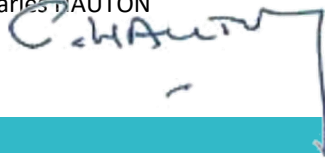
Géothermie

Question de Françoise Reig-Hamelin : pourriez-vous nous transmettre un rapport sur la géothermie ?

Réponse de Monsieur le Président : notre ingénieur en bois au Te61 travaille le sujet pour développer cette source d'énergie. Cette compétence pourrait être mise en place courant du prochain mandat.

Fin de réunion : 12h00

Le secrétaire de séance,
Charles NAUTON



Le Président,
Philippe AUVRAY

Le Président temporaire,
Jean LECLERC



PIECES JOINTES par mail

Règlement intérieur de la maison de l'énergie - Comptes Financiers Uniques - Budgets primitifs